

# **HARCÈLEMENT SCOLAIRE**

## **Villefranche s'engage !**



**Comment prévenir ?**

**Comment accompagner ?**

# **POUR TOUTE DEMANDE OU QUESTION**

**2 numéros à retenir**

**N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » : 3020**

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h  
(sauf les jours fériés)

Si le harcèlement a lieu sur Internet :

**N° VERT « NET ÉCOUTE » : 0800 200 000**

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h

**Appels gratuits et anonymes**

# **SOMMAIRE**

Edito	p. 4
Harcèlement scolaire, l'urgence d'agir	p. 7
Le harcèlement scolaire, c'est quoi ?	p. 8
Que faire contre le harcèlement scolaire ?	p. 13
• Quand on est victime	
• Quand on est témoin	
• Quand on est parent	
• Quel rôle pour l'établissement scolaire ?	
Osons en parler !	p. 20
Annuaire des professionnels locaux à votre écoute	p. 22

# **EDITO**

Qu'avons-nous de plus précieux, si ce n'est le bien-être de nos enfants ? Qu'avons-nous de plus motivant, si ce n'est leurs rires et leurs sourires ? Or, dans nos écoles comme en dehors, dans les clubs de sport comme sur Internet, c'est cette joie de vivre que menace quotidiennement le harcèlement entre jeunes et contre lequel nous avons fait en 2019 le choix d'un engagement fort et durable pour notre ville. Oui, nous voulons que Villefranche soit pleinement engagé dans ce combat. Pourquoi ? Pour qui ?

Pour nos jeunes d'abord, parce qu'aucun enfant ne mérite la cruauté ni la souffrance gratuite, parce qu'aucun jeune ne devrait avoir la boule au ventre en allant à l'école, si ce n'est parce qu'il n'a pas travaillé comme il sait qu'il aurait dû le faire, parce que le retard de la France sur ce sujet ne doit pas être une fatalité.

Pour les familles évidemment, parce que le sujet est complexe, jamais simple à aborder avec les enfants, et pourtant porteur de tellement de déchirures, et parfois aussi malheureusement de tellement de drames que nous devons tout faire pour éviter.

Pour l'avenir enfin, pour le construire ensemble en se battant chaque jour pour donner corps à deux devises : celle de la République et celle de Villefranche. Notre devise républicaine, avec la Liberté, l'Égalité mais également cette Fraternité que trop souvent on oublie, que trop souvent on peine à incarner dans nos gestes du quotidien. Et puis la devise de Villefranche aussi, Espérance, celle qui nous pousse aujourd'hui à prendre ce sujet à bras-le-corps.

Car le harcèlement scolaire est un fléau dont aucun enfant et aucune famille ne sont à l'abri : il peut frapper quel que soit l'établissement, quel que soit le milieu social, quel que soit le quartier. Mais nous ne doutons pas un seul instant que grâce à notre engagement à tous – parents, enseignants, encadrants, acteurs associatifs et sportifs, forces de police et intervenants sociaux – nous parviendrons demain à le faire reculer durablement.

**Thomas RAVIER**

Maire de Villefranche  
Vice-président du Département

**Alexandre PORTIER**

Adjoint au Maire, délégué aux Finances,  
à la Stratégie économique et à la Sécurité



# **HARCELEMENT SCOLAIRE, L'URGENCE D'AGIR**

**Un phénomène difficile à appréhender ...**

**6 à 7 % des élèves seraient concernés (sources : enquêtes de victimisation de l'Education Nationale de 2011 et 2013)**

**Le chiffre pourrait monter jusqu'à 14 % selon une enquête HSBC 2010-2014**

**11,7% des élèves cumulerait violences répétées physiques et verbales (UNICEF école élémentaire, 2011)**

**... mais qui nous concerne tous.**

Le harcèlement, c'est l'affaire de **TOUS** : ADULTES et ENFANTS, dans la RUE, au TRAVAIL, à la MAISON, à l'ECOLE. On estime qu'il y a

**+ de 700 000 enfants victimes  
en France en 2017<sup>1</sup>**

<sup>1</sup> Chiffres du Ministère de l'Education Nationale en 2017.

# HARCELEMENT SCOLAIRE, C'EST QUOI ?

**Les articles 222-33-2 et suivants du Code pénal punissent :**

**« Le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale. »**

Si le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique, on le qualifie de harcèlement scolaire lorsque cette violence se retrouve au sein et autour de l'école, lieu privilégié de rencontre entre les jeunes, même **si elle n'y trouve pas toujours sa source.**

**Lorsqu'un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle de harcèlement.**

## Les 3 caractéristiques du harcèlement en milieu scolaire :

**1 La violence** : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élève(s) et une ou plusieurs victime(s) qui peine(nt) à se défendre.

**2 La répétitivité** : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.

**3 L'isolement de la victime** : la victime est souvent isolée, fragilisée, et dans l'incapacité de se défendre.

**Le harcèlement peut se fonder sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques telles que :**

- **L'apparence physique** (poids, taille, couleur ou type de cheveux ...);
- **L'orientation sexuelle réelle ou supposée** (garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine, sexisme);
- **Un handicap** (physique, psychique ou mental);
- **Un trouble de la communication qui affecte la parole** (bégaiement/bredouillement);
- **L'appartenance à un groupe social** ou culturel particulier ;
- **Des centres d'intérêt différents.**

**Le harcèlement revêt des aspects différents en fonction de l'âge et du sexe.** Le harcèlement scolaire relève de principes qu'il est parfois difficile d'appréhender pour un adulte.

Dans les pays industrialisés, on estime que **5 à 21 % des enfants et adolescents** sont victimes de harcèlement dans leur scolarité<sup>2</sup>.

### Cette violence est évolutive.

Les risques de harcèlement sont plus grands en fin d'école primaire (**14 %** des élèves) et au collège (**12 %**). **2 à 3 %** des lycéens se déclarent harcelés<sup>3</sup>.

#### Ce qu'il faut savoir

Le harcèlement scolaire n'est pas conditionné au milieu social. Quels que soient la ville, le quartier, le territoire, il peut concerner n'importe quel établissement et n'importe quel enfant.

Le harcèlement chez les garçons concerne souvent le physique. Quant aux filles, elles sont plus exposées au cyber-harcèlement, en particulier au collège.

**Au-delà de la situation de l'élève, le harcèlement s'inscrit souvent dans un contexte plus large qu'il est indispensable de prendre en compte :**

- **Lorsque le climat scolaire de l'établissement est dégradé :** l'établissement agit pour que l'ambiance soit propice à de bonnes relations entre les élèves et entre les adultes et les élèves ;

<sup>2</sup> Source : rapport de l'UNESCO « Violences et harcèlement à l'école : rapport sur la situation dans le monde », 2017.

<sup>3</sup> André CANVEL, délégué ministériel chargé de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire (Le Monde, 9 nov. 2017).

- **Lorsque les situations de harcèlement sont mal identifiées :** il est indispensable que les élèves (victimes ou témoins) et les adultes qui gravitent autour d'eux (parents, adultes encadrants) ne soient pas démunis face au signalement d'une situation de harcèlement et que les sanctions soient adaptées et éducatives ;
- **Avec le développement des nouvelles technologies et des réseaux sociaux,** les jeunes ont encore élargi le périmètre du harcèlement (Internet, SMS, applications smartphone...). Sous couvert de la distance et de l'anonymat, **le partage des données personnelles (photos, coordonnées) et la diffusion de messages diffamatoires ou haineux** sont facilités et bénéficient d'un rayonnement très important.

## Le cyber-harcèlement apparaît comme une menace grandissante qu'il faut prendre en compte

Le code pénal prévoit une sanction pouvant aller jusqu'à **2 ans** d'emprisonnement et **30 000 €** d'amende pour les faits de harcèlement commis par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique.



La problématique du harcèlement sexuel n'est pas non plus à ignorer puisque **7 % des collégiens et des lycéens<sup>4</sup>** affirment en avoir été victime.

<sup>4</sup> André CANVEL, délégué ministériel chargé de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire (Le Monde, 9 nov. 2017).

## **Plus que des jeux d'enfants, de véritables drames :**

Les conséquences du harcèlement scolaire peuvent être durables et multiples. Perte de confiance en soi, anorexie, boulimie, phobie scolaire, échec scolaire, décrochage, difficultés d'insertion ... et parfois suicide.

Le harcèlement scolaire peut aussi venir alimenter d'autres difficultés que connaissent les jeunes.

**40 000**

**C'est le nombre de jeunes qui tentent de se suicider en France chaque année.**

**2,3 fois**

**C'est le facteur de risque supplémentaire d'avoir des pensées suicidaires pour une victime de harcèlement sur Internet.**

**230 000 €<sup>5</sup>**

**C'est le coût estimé du décrochage scolaire au cours d'une vie pour la collectivité.**

# **QUE FAIRE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE ?**

**Que l'on soit victime, témoin ou parent,  
il y a toujours quelque chose à faire.**

## **2 numéros à retenir**

**N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » : 3020**

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h  
(sauf les jours fériés)

Si le harcèlement a lieu sur Internet :

**N° VERT « NET ÉCOUTE » : 0800 200 000**

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h

## **Appels gratuits et anonymes**



## Quand on est victime ...

A l'école, au collège comme au lycée, la première chose à faire, c'est d'en parler : au club de sport, dans son voisinage, dans son quartier ... Le harcèlement n'est pas normal, il n'y a jamais aucune raison de l'accepter.

### QUE FAIRE ?

Commencer par en parler à un camarade, à un parent ou à un adulte de confiance. Briser le silence, c'est se donner une chance.

#### Tu es victime ?

A tout âge, obtenir de l'aide, c'est ton droit ! Les adultes sont là pour te défendre. Si tu ne parviens pas à obtenir l'aide que tu mérites, tu peux appeler le **3020 (N° vert « Non au Harcèlement)**.



## Quand on est témoin ...

Au moindre doute, il faut agir. La victime ne peut pas toujours se défendre et a souvent besoin d'aide.

### Tu es témoin du harcèlement d'un camarade ?

Parles-en avec tes **camarades** et des **adultes** de l'établissement ou à tes parents.

Si personne n'agit, n'hésite pas à contacter le N° vert.

### Vous êtes témoin du harcèlement d'un enfant ?

Parent ou professionnel, contactez l'établissement scolaire.  
Le harcèlement ne doit pas être un tabou.

**EN PARLER, C'EST DEJA AGIR  
NE PAS AGIR, C'EST ACCEPTER**

L'article 223-6 du Code pénal réprime d'une peine pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement l'abstention d'un témoin de porter secours à une personne en péril ou, tout du moins, de prévenir les personnes pouvant lui porter assistance.



## Quand on est parent ...

### Des signes peuvent vous alerter :

- votre enfant se renferme, s'isole
- votre enfant développe régulièrement des angoisses / cauchemars
- votre enfant perd l'appétit
- votre enfant devient irrité / agressif
- votre enfant développe régulièrement des maux de ventre ou tête / nausées / pleurs / eczéma
- votre enfant fuit l'école par crainte
- votre enfant redoute les situations en groupe (en classe, au club de sport ...)
- votre enfant ne veut plus faire le trajet jusqu'à l'école seul
- phénomène d'échec / décrochage scolaire

- traces récurrentes de violences sur le corps, objets personnels régulièrement dégradés ou « perdus »
- votre enfant perd confiance en lui
- votre enfant présente des troubles psychologiques / post-traumatiques, est victime d'une dépression
- vous constatez des conduites suicidaires.

**Votre intervention est cruciale. Vous pouvez être celui ou celle qui va permettre à un enfant de s'en sortir.**

**Vous êtes parent :**

- **d'un enfant VICTIME ?**

Au moindre signe ou doute, contactez l'équipe pédagogique. Le harcèlement doit être traité.

- **d'un enfant TEMOIN ?**

Si votre enfant dénonce le harcèlement d'un camarade, soutenez-le et agissez. Informez l'équipe pédagogique compétente pour régler la situation.

- **d'un enfant AUTEUR ?**

Votre enfant a aussi besoin d'aide et d'accompagnement ; l'équipe pédagogique peut aussi vous aider, à la seule condition d'accepter le dialogue.



## Quel rôle pour l'établissement scolaire ?

**DISPONIBLES** et **ATTENTIFS**, à l'écoute et bienveillants, les personnels enseignants, administratifs et d'encadrement répondent présent auprès des élèves qui veulent se confier.

### Leur rôle est triple :

- **SANCTIONNER** le harcèlement et son auteur, s'il fait partie de l'établissement. Ils définissent ensuite un accompagnement futur pour cet auteur et ses parents, afin de prévenir ensemble la récidive.
- **ACCOMPAGNER** et **INFORMER** l'élève victime et ses parents dans le cadre de leurs démarches (pénales ou médicales) lorsqu'elles sont nécessaires pour défendre les droits de l'enfant. Les familles sont également informées des différentes étapes.
- **FORMER** l'ensemble du personnel des établissements pour qu'il soit sensibilisé et plus à même de **REPERER** un cas de harcèlement. Il faut rendre identifiables par les élèves les référents harcèlement mis à leur disposition.





## **OSONS EN PARLER !**

*Enfant du pays et scolarisé pendant plusieurs années à Villefranche-sur-Saône et dans le Beaujolais, j'ai aujourd'hui 20 ans et j'ai été victime de harcèlement scolaire pendant plus de 12 ans.*

*Ça a commencé par une insulte : « le bigleux ». Juste parce que je louchais d'un œil étant petit. Et cette moquerie a commencé à se répéter. Chaque jour, chaque récréation, chaque heure. Comme une habitude qui s'installe sans que je m'en rende compte.*

*De « bigleux », je suis devenu le « gros lard » en passant par « l'intello ».*

*Et après les insultes, ce sont les coups qui se sont rajoutés. Eux aussi comme une habitude, comme un dû pour mes agresseurs.*

*Une vidéo de moi a même été diffusée sur les réseaux sociaux : j'y « ronflais » dans un bus à l'occasion d'un voyage scolaire ! Il y a vraiment de quoi en rire ! Et pourtant, cette vidéo a fait le tour de nombreux téléphones portables ...*

*Mais aujourd'hui, j'ai réussi à m'en sortir. Je vais bien mieux dans mes baskets, et surtout, j'ai réussi à en faire une force ! Les réseaux sociaux m'ont détruit, mais les réseaux sociaux m'ont reconstruit !*

*En janvier 2018, j'ai créé l'association H.U.G.O. !, une association contre le harcèlement scolaire, parrainée par Kev Adams, Cyril Hanouna, Héloïse Martin ...*

*Mes faiblesses ont fait ma force ! A votre tour, maintenant !*

**Hugo MARTINEZ**



**Il n'y a de fatalité que si l'on n'ose pas en parler.  
Comme Hugo, franchissez le pas.**

# **NE RESTONS PAS SEUL FACE AU HARCELEMENT**

**Annuaire des professionnels locaux  
à votre écoute**

## **MAISON DES ADOLESCENTS**

Lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation à destination des adolescents et jeunes adultes de 11 à 21 ans, des parents et de professionnels au contact d'adolescents.

**Horaires d'ouverture :** lundi, mardi et jeudi de 14h à 18h ; mercredi de 14h à 19h ; vendredi de 14h à 16h.

22 rue Desseigne  
69400 Villefranche-sur-Saône  
Tél : 04 74 60 59 00  
[contact@mda-villefranche.fr](mailto:contact@mda-villefranche.fr)

## **TANDEM**

Association d'aide aux victimes et d'accès au droit.

427 rue Dechavanne  
69400 Villefranche-sur-Saône

**Horaires d'ouverture :** lundi de 13h à 17h ; mardi, jeudi et vendredi de 9h à 13h et de 13h45 à 17h.

Tél : 04 81 04 11 90  
[accueil.tandem@gmail.com](mailto:accueil.tandem@gmail.com)

# ASSOCIATION HUGO

[www.asso-hugo.fr](http://www.asso-hugo.fr)

[contact@asso-hugo.fr](mailto:contact@asso-hugo.fr)



## COMMISSARIAT DE POLICE

38 rue de la Barmondière

69400 Villefranche-sur-Saône

Ouvert 24h/24, 7j/7

Tél : 04 74 09 49 29

Pour toute urgence,appelez le 17.

Pour tout dépôt de plainte, prenez RDV sur :

[www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)

En cas de difficulté à entrer en contact avec ces interlocuteurs, contactez la **Direction de la Tranquillité Publique**, vous y trouverez toujours une oreille attentive.

**Bâtiment de la Sécurité Urbaine** - 228 rue Paul-Bert - Villefranche

En semaine : 9h/12h - 13h30/17h - Tél : 04 74 62 60 49

**UNE VILLE PRÉSENTE À VOS COTÉS**



**Direction de la Tranquillité Publique**

Bâtiment de la Sécurité Urbaine - 228 rue Paul-Bert - Villefranche  
En semaine : 9h/12h - 13h30/17h - Tél : 04 74 62 60 49